

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 04 – AFFECTATION DE RESULTAT 2024

Les comptes administratifs et de gestion 2024 font apparaitre un résultat global des :

- section de fonctionnement : **1 192 814,81 €**
- section d'investissement : - **662 452,96 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 2024 : **530 361,85 €** - article budgétaire 002 (recettes),
- Section d'investissement 2024 : **662 452,96 €** - article budgétaire 1068 (recettes),

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 12 mars 2025, a émis un avis favorable.

Pour mémoire, le résultat de la section d'investissement de **662 452,96 €** est automatiquement reporté en 2025 en section d'investissement (article budgétaire 001).

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : AFFECTER le résultat de fonctionnement 2024 de **1 192 814,81 €** de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 2024 : **530 361,85 €** - article budgétaire 002 (recettes),
- Section d'investissement 2024 : **662 452,96 €** - article budgétaire 1068 (recettes),